



Villenave d'Ornon, le 22/11/2024

L'assemblée générale du club aura lieu le vendredi 22 novembre 2024 à 19h salle Daguin.

L'ordre du jour de cette assemblée sera le suivant :

- 1) Bilan moral et financier année 2023-2024
- 2) Vote action et budget prévisionnel saison 2024-2025
- 3) Réélection du tiers sortant
- 4) Questions diverses (*)

(*) Ces questions doivent nous être adressées par courrier 15 jours avant la réunion

En cas d'indisponibilité, vous pouvez donner pouvoir de vote à une tierce personne (la tierce personne pourra présenter 2 pouvoirs). Vous trouverez ci-dessous le pouvoir à compléter si nécessaire et à remettre aux permanences ou lors de la réunion.

ATTENTION : ne pas remplir le champ « donne pouvoir à M. Mme » car l'USV répartira les procurations entre les personnes présentent lors de l'AG.

Si le quorum n'était pas atteint, une seconde convocation serait prévue ultérieurement.

Seuls les adhérents de la saison passée (2023-2024) pourront participer aux votes des décisions le jour de l'AG.

Le Comité Directeur de l'USV

EN CAS D'INDISPONIBILITE, COUPON A COMPLETER ET A REMETTRE
AUX PERMANENCES OU LORS DE LA REUNION
POUVOIR

Je soussigné, M. Mme

Représentant de (nom du judoka représenté)

Donne pouvoir à M. Mme

Pour me représenter et prendre en mon nom toutes décisions lors de l'Assemblée Générale de l'USV JUDO qui se déroulera le vendredi 22 novembre 2024.

Fait à : le

SIGNATURE